



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BRETAGNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R53-2020-023

PUBLIÉ LE 13 MARS 2020

Sommaire

préfecture de région /

R53-2020-03-13-001 - Arrêté modificatif désignations sections CESER 13 mars 2020 (2 pages)

Page 3

préfecture de région

R53-2020-03-13-001

Arrêté modificatif désignations sections CESER 13 mars
2020



PREFET DE LA REGION BRETAGNE

Secrétariat général
pour les affaires régionales

ARRETE PREFECTORAL
modificatif
constatant la désignation de personnalités extérieures
en qualité de membres des sections
du conseil économique, social et environnemental régional de Bretagne

LA PREFETE DE LA REGION BRETAGNE

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles R. 4134-18 et suivants ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Michèle KIRRY, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille et Vilaine ;

Vu le règlement intérieur du conseil économique, social et environnemental régional de Bretagne adopté le 2 octobre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 avril 2018 fixant le nombre, la composition et les domaines de compétence des sections du conseil économique, social et environnemental régional de Bretagne ;

Vu les avis du bureau du conseil économique, social et environnemental régional des 5 mars et 7 septembre 2018 sur les propositions de désignation de personnalités extérieures en qualité de membres des sections ;

Vu les courriers des 27 mars et 22 octobre 2018 du président du conseil régional de Bretagne faisant part de son accord sur la désignation de personnalités extérieures en qualité de membres de la section « Mer - Littoral » et de la section « Prospective » du conseil économique, social et environnemental régional de Bretagne ;

Vu le courrier du 6 mars 2020 de Mme Estelle GUILLE DES BUTTES-FRESNEAU présentant sa démission de la section « Prospective » du conseil économique, social et environnemental régional de Bretagne où elle siégeait en qualité de membre, personnalité extérieure ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

.../...

Adresse postale : 3 avenue de la préfecture 35026 Rennes cedex 9 - ☎ 02 99 02 10 35
<http://www.SGAR@bretagne.pref.gouv.fr>

ARRETE

Article 1 : sont désignées en qualité de membres des sections du conseil économique, social et environnemental régional de Bretagne les personnalités extérieures suivantes :

- section « Mer - Littoral » :
 - M. Erwann CHARLES ;
 - Mme Françoise GOURMELON ;
 - M. Marc HEMON ;
 - Mme Céline LIRET ;
 - M. Hervé MOULINIER ;
 - M. François POTIER ;
 - M. Didier OLIVRY ;
 - un siège vacant.
- section « Prospective » :
 - M. Nicolas GUILLAS ;
 - Mme Sylvie HENNION-MOREAU ;
 - M. Eric LESAGE ;
 - M. Michel RENAULT ;
 - M. Claude SICOTTE ;
 - Mme Catherine DARROT ;
 - deux sièges vacants.

Article 2 : l'arrêté préfectoral modificatif du 12 décembre 2018 constatant la désignation de personnalités extérieures en qualité de membres des sections du conseil économique, social et environnemental régional de Bretagne est abrogé.

Article 3 : le présent arrêté est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Article 4 : le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au président du conseil régional et au président du conseil économique, social et environnemental régional et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Rennes, le 13 MARS 2020

La préfète



Michèle KIRRY